

ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL
De MOLLANS –Sur-OUVEZE du 26 avril 2011
Par les élus de « Mollans Autrement »

Nous reprenons les chiffres publiés par la Mairie pour les BUDGETS PRIMITIFS (Prévisions 2011) de la Commune et y apportons quelques précisions. (Les commentaires sont en italique).

1) BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

1-1 Section Investissements :

Dépenses : 889 222,13 €

Recettes : 889 222,13 €

Le budget primitif 2010 était de 1 697 952,60 € (pour la réalisation, voir les Echos du 8 avril 2011)

L'essentiel des engagements en 2010 concernait la fin des programmes Logements, Médiathèque et le démarrage du projet pour la cantine.

Les dépenses :

Il y a lieu de noter en 2011 :

- l'augmentation des remboursements (capital seulement) progressifs des différents emprunts : 33 450 € en 2011 contre 22 982,68 € en 2010.
- Les investissements FDAC (voirie...) : 83 850 €
- Des investissements nouveaux en 2011 : 20 000 € pour l'aménagement du local de l'Agence Postale et 20 000 € pour la démolition de la maison acquise par la commune (rue du Barry), 10 000 € pour le numérotage des rues, 12 000 € pour l'installation d'un panneau d'affichage lumineux pour la mairie.

Nos élus ont manifesté leur désaccord pour cette dernière dépense, sans succès.

Nous attendons toujours la réalisation de l'espace poubelle près du monument aux morts ; nous avons à plusieurs reprises proposé un dédoublement du site actuel et plusieurs possibilités d'emplacements complémentaires sans résultat pour l'heure !!

1-2 Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 127 825,55 €

Recettes : 1 127 825,55 €

Le budget primitif était de 853 131,65 € en 2010 (pour la réalisation du budget, voir les Echos du 8 avril 2011)

Les dépenses :

a) Les charges à caractère général sont évaluées à 306 693,96 € (143 360,98 € en 2010). Nous y avons relevé pour 2011 **un montant de 169 093,96 € « non affecté »** (?!) et 25 000 € pour les honoraires (avocats notamment), soit une augmentation de 60% pour cette dernière rubrique.

b) Les charges de personnel sont estimées à 295 400 € contre 252 776,90 € en 2010. (+16,8%), alors que les salaires des personnels titulaires augmenteraient de 3% selon les prévisions retenues par le maire pour ce budget.

c) Les émoluments du maire et de ses adjoints (45 000 €) augmenteraient de 3,98%.

Les charges de personnel auraient justifiés des explications que nous n'avons pas eues.

d) Les intérêts (12 000 €) sont multipliés par 2 (ils concernent les emprunts réalisés).

Les recettes :

Impôts et taxes perçues par la commune sont évalués à 373 688 € (-3,36%)

Les dotations (versées par l'Etat) 262 532 € seraient quasi identiques à 2010 (+0,6%)

Le budget de la commune a été approuvé à la majorité, 8 voix pour.

2) BUDGET PRIMITIF pour l'EAU et L'ASSAINISSEMENT (en régie municipale).

2-1) Section Investissements :

Dépenses : 1 127 825,55 €

Recettes : 1 127 825,55 €

Le budget primitif 2010 était de 301 654,55 €

Dans les dépenses prévues :

Achat d'un camion 33 000 €

Nous avons émis des réserves quant à l'opportunité de cet achat étant donné l'endettement à venir !

Les dépenses prévues pour la station d'épuration s'élèveraient en 2011 à 778 000 € (dépenses totales prévues pour la STEP 2 605 830 €)

Pour l'amélioration du réseau d'eau un investissement de 50 000 € est prévu.

Cet investissement était déjà prévu en 2010, mais les travaux n'ont pas été réalisés.

Les recettes :

Avec le report des excédents antérieurs, l'autofinancement s'élèverait à 52 757,53 €

Le financement de la station d'épuration en 2011 serait réalisé au moyen d'un emprunt de 405 393,54 € et d'une subvention de 430 120 €.

2-2) Section Fonctionnement :

Dépenses : 237 032,55 €

Recettes : 237 032,55 €

Le budget primitif était de 229 691,74 € en 2010.

Dépenses :

Dans les charges générales la taxe pour l'Agence de l'eau s'élèverait à 32 000 € (pratiquement identique à 2010).

Les charges de personnel (versées au budget fonctionnement de la commune) sont de 75 000 €, contre 70 000 € en 2010.

Les dotations aux amortissements 55 673,19 € en 2011 diminuent de 5%.

Les recettes :

Elles sont essentiellement constituées par les redevances pour l'eau et l'assainissement soit 236 000 € en 2011 contre 232 926,60 (en 2010) +1%

Ce budget a été approuvé à la majorité 8 voix pour.

3) BUDGET PRIMITIF du CCAS :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 5 347,65 €

Recettes : 5 347,65 €

Ce budget a été adopté à l'unanimité par le Conseil.

4) VOTE des TAUX d'IMPOSITION des 4 taxes locales pour 2011.

Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'en remplacement de la taxe professionnelle, la commune bénéficie d'une compensation appelée CFE qui est calculée sur le foncier des entreprises.

Les taux suivants (sans changement par rapport à 2010) ont été fixés :

-Taxe d'habitation :	14,78%
-Taxe foncière sur le bâti	10,90%
-Taxe foncière sur le non bâti	38,79%
- CFE ex taxe professionnelle	17,83%

Les taux ont été reconduits à l'unanimité

5) CONVENTION FDAC 2011.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil la Convention de Mandat entre la commune et la Communauté de Communes du Pays de Buis d'un montant de 63 590,95 € TTC pour la réalisation de travaux de voirie sur Mollans.

Le Conseil a accepté la convention.

6) QUESTIONS DIVERSES

6-1) Marché Restaurant Scolaire :

Ainsi qu'il a été précisé lors du précédent conseil lors de l'appel d'offre pour les travaux du Restaurant Scolaire le lot N° 2 « serrurerie » n'avait pu être attribué faute de soumission.

Suite à une nouvelle consultation, une seule entreprise a répondu et a été retenue pour un Montant de 9300 €. Il s'agit de l'entreprise RogerBEZET de Beaumes de Venise (84).

Le Conseil a validé cette offre.

6-2) Station d'épuration :

Monsieur le Maire a informé le Conseil que la consultation des entreprises pour la construction de la future station d'épuration avec le transfert des réseaux est lancée et que la date limite de remise des offres était arrêtée début juin 2011.

63) Emprunt pour la Station d'Epuration :

Un emprunt sera contracté dès le montant du marché connu.

64) Agence Postale Communale :

La Poste passe en agence communale à compter du 1^{er} mai 2011 et sera installée pour la durée des travaux d'aménagement dans les locaux de la médiathèque.

6-5) L'Espace Public internet EPI :

Est installé provisoirement dans l'espace bibliothèque pendant la durée des travaux.

6-6) Numérotation des rues

Il y a lieu de relancer l'Entreprise pour engager le travail de dénomination des rues et de numérotation des immeubles.

6-7) Commission Travaux

M. Jean-Luc Fourteau a, une nouvelle fois, appelé l'attention du Conseil sur la façon de procéder de M.Reynaud qui omet de convoquer la commission concernée, et met le Conseil devant le fait accompli.

Malgré plusieurs rappels depuis le début de la mandature l'intéressé persiste, nous allons donc orienter différemment nos interventions.